

Règlement du Tournoi BRETIBAD 2012

- Art. 01** Le tournoi BRETIBAD 2012 est autorisé sous le numéro **11/12.LIFB.047-TN.N.A-C91/CDNC.s.Essonne 91**
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art. 03** Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, regrouper, limiter ou supprimer des tableaux et d'autoriser, uniquement en cas de remplacement, une participation à trois tableaux.
- Art. 04** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés seniors "compétition" de la FFBA.
- Art. 05** **Toutes les disciplines proposées se joueront avec une phase initiale en poules, suivie d'un tableau à élimination directe. Seront disputées les disciplines suivantes :**
Simple Homme : séries C1/C2/C3, C4/D1/D2 et D3/D4/NC
Simple Dame : séries C1/C2/C3, C4/D1/D2 et D3/D4/NC
Double Homme, Double Dame et Double Mixte : séries C et D
- En fonction du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de regrouper les joueurs d'une même série.
- Art. 06** Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondants à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Les joueurs restant prioritaires sur la série correspondant à leur classement, les demandes de sur-classement ne pourront être accordés que dans cette limite. Les joueurs NC sont autorisés à concourir dans les tableaux de la série D. En cas de surclassement sur un tableau, tous les tableaux seront joués dans la série de surclassement.
- Art. 07** La date limite d'inscription est le **30 décembre 2011**. Le nombre d'inscriptions étant limité à environ 175 compétiteurs, celles-ci seront prises en compte par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- Art. 08** Le montant des droits d'engagement est de **11€ pour un tableau** et de **17€ pour deux tableaux**. En cas de forfait, après la date du tirage au sort, ces droits ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation employeur).
- Art. 09** Les inscriptions seront envoyées par courrier (accompagnées du règlement à l'ordre de **ALEPB**). Possibilité d'inscription par mails si **le règlement arrive dans les 3 jours**. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- Art. 10** Le volant officiel de la compétition est le **BABOLAT AEROFLEX PRO**. Il sera en vente sur les lieux de la compétition. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal à l'exception des finales où le club organisateur fournira les volants.
- Art. 11** Les matches seront auto arbitrés. Cependant, le juge arbitre pourra désigner un arbitre (ou faisant office) sur demande ou non d'un joueur/d'une paire.
- Art. 12** Si, en jeu, le volant touche le plafond ou les murs latéraux de l'enceinte de jeu, une faute est confirmée.
- Art. 13** Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes
- Art. 14** Les joueurs disposent de **cinq minutes entre l'appel et le début de leur match** (test des volants compris).
- Art. 15** Les matches **peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu** (cf. Règlement Général des Compétitions).
- Art. 16** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 17** Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents : **toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur**. Il devra être présent dans la salle **1 heure avant l'heure prévue de son match**.
- Art. 18** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.
- Art. 19** Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs devant disputer leur match, leurs coaches (2 par équipes), les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s)-arbitre(s), les arbitres (ou faisant fonction) et le personnel médical autorisé par juge-arbitre.
- Art. 20** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 21** Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.